

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 22/05/2018
Référence: BEUC-PR-2018-009

Le RGPD amorce l'ère du respect de la vie privée en Europe

A partir du 25 mai, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) va renforcer les droits des citoyens en matière de protection des données personnelles et renforcer les pouvoirs des autorités de poursuivre les entreprises qui enfreignent la loi.

Le RGPD concernera les plus de 500 millions de consommateurs européens et protégera leur vie privée quel que soit le pays où est basée l'entreprise qui traite leurs données. Cette loi concrétise l'objectif de l'UE visant à protéger les droits fondamentaux de ses citoyens. Cet effort est plus que nécessaire dans un contexte où les fuites de données et les abus des entreprises sont de plus en plus courants. Le RGPD pose aussi les jalons pour des modèles d'entreprise plus respectueux de la vie privée.

Le RGPD va restituer le pouvoir aux consommateurs. A titre d'exemple, les entreprises devront offrir aux consommateurs un véritable choix lorsqu'elles demanderont leur accord pour utiliser leurs données personnelles. De nombreuses entreprises seront ainsi amenées à repenser leur modèle, notamment celles dont l'accès à leurs services dépend d'un suivi et d'un profilage en ligne.

Monique Goyens, Directrice générale du Bureau européen des Unions de Consommateurs, a commenté :

« Les consommateurs sont des personnes, pas des produits. Le RGPD est la réponse de l'UE aux défis que pose la société numérique à notre vie privée. Il va changer la donne. Les consommateurs devraient exercer leurs droits et fixer des limites claires à l'utilisation de leurs données personnelles. »

« Toutes les entreprises ont grand intérêt à prendre leurs obligations découlant du RGPD très au sérieux. Non seulement parce qu'elles s'exposeraient à des amendes mais aussi parce que cette législation répond aux attentes d'utilisateurs qui tiennent beaucoup à leur vie privée¹. Les entreprises doivent aligner leurs technologies et services sur les droits humains fondamentaux.

« Le RGPD accorde des pouvoirs considérables aux autorités nationales chargées de la protection des données personnelles pour contraindre les entreprises à respecter les règles. Elles ont une responsabilité énorme pour faire du RGPD une réussite. »

« Les organisations de consommateurs ont également un rôle à jouer. Nous surveillerons de près le marché et utiliserons tous les instruments du RGPD pour aider les consommateurs à exercer leurs droits et à défendre leur intérêt collectif. »

Lors d'une récente enquête européenne, pour plus de 9 personnes interrogées sur 10, il est important que leurs informations personnelles (telles que leurs photos, listes de contact, etc.) stockées sur leur ordinateur, smartphone ou tablette ne soit accessible qu'avec leur permission. (<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/eurobarometer-privacy>)

FIN

Bureau Européen des Unions de Consommateurs AISBL | Der Europäische Verbraucherverband

Rue d'Arlon 80, B-1040 Brussels • Tel. +32 (0)2 789 24 01 •
press@beuc.eu • www.beuc.eu • www.twitter.com/beuc

TVA: BE 0422 071 051 • EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45



This press release is part of an activity which has received funding under an operating grant from the European Union's Consumer Programme (2014-2020).